## Succession avec testament

Par HENRI
Bonjour, Mon père est décédé depuis plusieurs années. Il avait fait un testament pour la répartition de la succession. Mon grand père vient de décédé. Est ce que la répartition choisi par mon père s'applique encore? Merci d'avance!
Par Isadore
Bonjour,
Toutes nos condoléances.
Le testament de votre père ne concernait que sa propre succession. Votre grand-père lui ayant survécu, le testament de votre père n'a plus aucun rôle à jouer.
Si votre grand-père a fait un testament c'est lui qui s'applique, sinon la succession est répartie selon les dispositions du Code civil.
Par Rambotte
Bonjour. En fait, votre défunt père n'hérite pas de votre grand-père, donc il n'y a pas de surplus d'héritage à recevoir de lui.